



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

9. ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE MOËLAN

Exposé :

Madame Véronique POGAM, propriétaire des parcelles cadastrées section AX n° 230 et 470 situées entre la rue du Muguet et la rue de Moëlan a mis sa propriété en vente.

La parcelle cadastrée section AX n° 470 d'une superficie de 697 m² (voir plan joint), classée en zone UB3 au Plan local d'Urbanisme, jouxte celle appartenant à l'Etat autrefois occupée par les services administratifs de l'ancienne Direction Départementale de l'Équipement, le Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux (SITC) et l'Agence Technique Départementale.

Cette parcelle d'une superficie de 3 390 m² sera prochainement mise en vente afin d'y prévoir un programme de construction de logements. La parcelle n°470 constitue un atout pour ce projet.

En attendant le choix de l'opérateur, compte tenu de l'enjeu de développement urbain de ce site, il est nécessaire de préserver cette emprise foncière.

La propriétaire a donné son accord pour la vente au prix de 30 000 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section AX n° 470 d'une surface d'environ 697 m² au prix de 30 000 € + les frais de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement/eau et lutte contre les inondations du 17 janvier 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 1^{er} février 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

